

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. X. — Cl. 4.

N° 619.608

Talon de guidage et d'entraînement pour chenille souple.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 7 décembre 1925, à 16^h 25^m, à Paris.

Délivré le 4 janvier 1927. — Publié le 6 avril 1927.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Jusqu'à présent, les talons de guidage et d'entraînement pour chenille souple étaient constitués principalement par une matière caoutchoutée, faisant corps avec la chenille.

5 On a essayé également, dans différentes applications, notamment dans les chenilles métalliques, des talons de guidage métallique, faisant corps avec les patins de la chenille.

La présente invention consiste en un talon, 10 constitué par une matière fibreuse, du bois par exemple, encerclé d'une bande métallique, le tout étant fixé à la bande souple au moyen de boulons, rivets, etc.

Sur le dessin annexé et à titre d'exemple :

15 La figure 1 représente, en élévation, une portion de chenille, avec les talons en question.

La figure 2 est une coupe par le milieu d'un des dits talons.

20 Sur la figure 1, 1 représente la masse fibreuse constituant le talon; 2, l'encerclage de ce talon; le boulon 3, qui passe à travers le talon, sert à réunir le tout.

25 Comme on le voit d'après la figure 2, les faces du talon présentant la matière fibreuse ou analogue servent à l'entraînement et au guidage. Les deux autres faces présentant des surfaces métalliques servent seulement à maintenir la matière fibreuse.

On voit qu'avec cette construction il est possible de réaliser un talon ayant ses surfaces 30 d'entraînement, partie par matière fibreuse, partie par matière métallique. Ceci s'obtient en façonnant la partie métallique d'encerclage aux mêmes dimensions que la partie fibreuse. Ce dernier point peut être intéressant 35 pour la marche dans certains terrains, dans lesquels la partie fibreuse ne serait pas suffisante pour assurer une bonne conservation du talon. La partie métallique intervient alors pour limiter son usure ou son écrasement. 40

RÉSUMÉ.

Un talon de guidage et d'entraînement, de forme appropriée, pour chenille souple, caractérisé en ce que ce talon est constitué par une matière fibreuse, encerclée de métal, le métal 45 pouvant être à la dimension de la matière fibreuse, de façon à partager avec elle le travail de guidage et d'entraînement du talon de la chenille, ce talon étant rapporté par un moyen mécanique connu sur la bande sans 50 fin.

A. KÉGRESSE.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-THIRION.

Prix du fascicule : 5 francs.

Fig.1

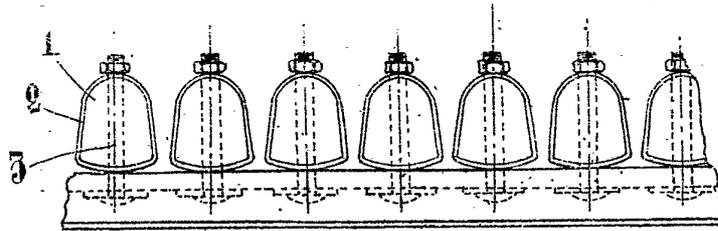


Fig.2

